

volant dans un pays étranger. Ayez toujours votre police d'assurance automobile quand vous utilisez votre véhicule, au cas où vous auriez un accident.

La double nationalité

Le fait de détenir une double nationalité ne signifie pas forcément que vous pouvez travailler dans les deux pays dont vous êtes citoyen. Demandez des précisions aux autorités du pays où vous souhaitez travailler. Il se peut que l'acquisition de la citoyenneté canadienne vous ait fait perdre à votre insu la citoyenneté de l'autre pays. Communiquez avec l'ambassade ou le consulat de ce pays pour vous renseigner au sujet de votre statut. Si votre situation est en règle et que vous décidez de travailler dans l'autre pays, vous pourriez être soumis à certaines obligations. Par exemple, vous pourriez être assujéti au service militaire obligatoire ou bien ne plus avoir le droit de recevoir aide et protection des représentants du Canada.

Si vous avez des difficultés à cause de votre double nationalité, mettez-vous immédiatement en rapport avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche.

Questions de santé

Santé Canada recommande vivement aux voyageurs d'obtenir une évaluation de risque personnel

avant leur départ en s'adressant à leur médecin de famille ou à un praticien de la médecine des voyages. D'après votre situation, un professionnel de la santé sera en mesure de vous indiquer les vaccins nécessaires et les précautions à prendre dans votre cas.

Nous vous conseillons de contacter une clinique santé-voyages bien avant votre départ. La clinique pourra vous donner les informations à jour, ainsi que les vaccins et traitements nécessaires pour éviter les problèmes de santé lorsque vous serez à l'étranger.

Consultez le Programme de médecine des voyages de Santé Canada pour obtenir plus de renseignements et vous procurer une liste des cliniques santé-voyages près de chez vous. Vous pouvez également obtenir cette liste en téléphonant à la Société canadienne de santé internationale au (613) 241-5785.

Les vaccinations

Quelle que soit votre destination, vérifiez, bien avant votre départ, si vous avez besoin de vaccinations spécifiques ou d'un traitement préventif contre des maladies telles que la fièvre jaune, la fièvre typhoïde, la méningite, l'encéphalite japonaise, l'hépatite ou la malaria. Par exemple, un vaccin contre la